



---

# *Avis d'audience*

---

Le 23 septembre 2014

Réf. 2014-H-113

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en octobre 2014 pour examiner la demande de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) visant à modifier le permis d'exploitation de la centrale nucléaire Point Lepreau. L'installation nucléaire se trouve sur la péninsule Lepreau, à 40 km au sud-ouest de Saint John (Nouveau-Brunswick).

Lors du renouvellement du permis d'exploitation en 2012, les quantités maximales des sources non scellées ont été réduites. Énergie NB demande que ces quantités soient mises à jour dans le permis d'exploitation actuel pour mieux tenir compte du stock actuel des sources non scellées ainsi que des quantités permises précédentes.

La Commission a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de tenir une audience publique pour étudier la demande d'Énergie NB. Les changements demandés sont d'ordre administratif et ne soulèvent pas de questions liées à la santé, à la sûreté ou à la protection de l'environnement qui exigeraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique. L'audience se déroulera donc par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et Énergie NB.

Une fois que la Commission aura délibéré à huis clos et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disponibilité du public.

Les mémoires présentés dans le cadre de l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Il faut en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse ci-dessous :

a/s de Julie Bouchard

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Télec. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca